

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Les Sociétés secrètes. — ITALIE : Passage du Tessin par l'armée piémontaise; Les Autrichiens ont évacué Como; Comité de défense à Florence; Mort d'un cardinal. — Guerre en Sicile. — CHRONIQUE PARISIENNE : Officiers français prenant du service dans l'armée danoise; Grand comité de l'Union électorale; Détails sur l'individu soupçonné d'avoir commis des profanations dans les cimetières. — Assemblée nationale. — Haute-Cour de justice, affaire du 15 mai. (Suite). — NOUVELLES DE LYON : Le maréchal Bugeaud à Grenoble; Arrestation de deux chasseurs de Vincennes qui vendaient des cartouches; Nouvelles de Genève; La route de Lyon à Bourgoin franchie en 4 h. 35 m. — Cour d'assises de Rouen : Affaire Riancourt. — Avis pour une succession. — Mouvement de troupes en Russie. — Nouvelles étrangères.

Lyon, 25 Mars 1849.

Les sociétés secrètes.

Les sociétés secrètes avaient quelques raisons d'être lorsque la liberté d'association était interdite, lorsque le droit d'écrire et d'imprimer sa pensée était incomplet et entouré de mesures restrictives; mais aujourd'hui que nous jouissons d'une liberté absolue à cet égard, les sociétés secrètes n'ont plus aucune excuse; il devient évident qu'il n'y a plus de sociétés secrètes que pour les idées dangereuses ou les projets mauvais; il est évident, en un mot, que si l'on se cache c'est que l'on veut mal faire.

Cela est si vrai que, lorsque l'on a voulu opposer au travail démoralisant des sociétés secrètes de l'anarchie l'influence bienfaisante d'une société secrète au profit de l'ordre, le lendemain du jour où cette société a été instituée, elle n'était déjà plus un secret pour personne. Ses statuts et ses réglemens, jusqu'à ses chefs eux-mêmes, étaient connus et tombés dans le domaine de la publicité. Personne ne se résigne à couvrir d'un voile mystérieux une association formée pour assurer le triomphe de la loi.

Mais quel que soit le but des sociétés secrètes, elles sont interdites par les lois et elles doivent être dissoutes.

Les premiers jours qui suivirent la révolution de Février, tandis que l'autorité était méconnue et la paix publique compromise, tandis que les agitateurs étaient maîtres des rues et y étalaient à leur gré leurs bandes menaçantes, les sociétés secrètes ont été frappées d'une désorganisation momentanée; les chefs étaient occupés à s'installer dans les fonctions publiques, et les soldats obscurs s'étaient transformés en garde prétorienne pour veiller à la sécurité des nouveaux dictateurs. Mais dès que l'ordre a reparu, dès que la loi a eu reconquis son empire, les sociétés secrètes sont retournées dans leurs caves; elles ont repris leurs séances secrètes; les adhérents à leurs doctrines se sont grossis d'une foule de gens que la misère rendait plus accessibles aux séductions du mensonge.

Ainsi à mesure que la France renaissait au calme et à la sécurité, à mesure que la régularité et l'autorité étaient restaurées, les sociétés secrètes reconstituaient leurs éléments révolutionnaires. Ce seul trait suffit pour prouver ce que sont et ce que veulent ces foyers menaçants qui vomissent à certains jours l'émeute et l'anarchie. Comme ces animaux qui

viennent rôder la nuit autour des maisons et qui regagnent leurs cavernes aux premières lueurs de l'aube, ainsi les sociétés secrètes, qui s'abattent dans la foule aux jours du trouble, se réfugient dans leurs souterrains dès que brille le soleil de la légalité.

C'est surtout parmi les ouvriers que les sociétés secrètes comptent des partisans et des complices; il y a, dans la solidarité qui lie tous les membres, un prestige qui attire; de plus, cette ombre protectrice qui couvre les réunions, ce secret absolu pour les mots d'ordre, ces cérémonies étranges qui accompagnent les réceptions, tout cela revêt un caractère de solennité et une couleur dramatique qui subjuguent d'emblée les imaginations naïves des travailleurs.

Ils se prétent de bonne foi à toutes les formalités ridicules dont on entoure ces réunions; ils promettent, au nom d'un intérêt chimérique ou d'une opinion funeste, tout ce qu'on exige, et avec cette loyauté, dont le cœur du peuple est seul capable, ils donneraient leur vie plutôt que de forfaire à leurs serments.

Le mystérieux a un attrait auquel l'homme résiste difficilement; la chose la plus absurde, la fantasmagorie la plus ébouriffante, mises en scène avec un peu d'art, revêtent un aspect gigantesque et des proportions grandioses; un mot trivial, murmuré à l'oreille de quelqu'un, en accompagnant ce mot d'un signe silencieux, comme un doigt sur les lèvres, devient aussitôt un talisman, une devise, un mot de passe, un gage de ralliement.

Les ouvriers se laissent prendre à tout cela avec une facilité surprenante, et lorsqu'on ajoute à ces manœuvres toutes extérieures, à ces manœuvres qui ne sont, à vrai dire, que les décors de la comédie, lorsqu'on y ajoute, disons-nous, des promesses d'amélioration, des espérances de réforme sociale, lorsqu'on présente ces sociétés comme un moyen de progrès, comme un rempart pour la liberté, comme un asile pour les citoyens vertueux, c'en est fait des ouvriers: ils sont fascinés, ils sont séduits, et ils souscrivent résolument aux plus terribles engagements.

Un peu de savoir-faire et beaucoup de mensonges, voilà tout ce qui est nécessaire aux agents recruteurs des sociétés secrètes. Avec cela, ils ne manquent jamais d'adhérents, ils trouvent une foule de gens qui s'imaginent être des héros, tandis qu'ils sont tout simplement des dupes, comme nous le prouverons dans un prochain article.

Nous avons signalé plusieurs fois les incroyables aberrations d'amour-propre auxquelles se laissent aller ces prétendus réformateurs qui s'enivrent d'eux-mêmes et de leurs idées; c'est ainsi que M. Proudhon s'était déjà posé comme l'égal de Dieu; aujourd'hui, M. Proudhon va plus loin, il déclare que si Dieu ne fait pas son devoir, il le destituera et se chargera de prendre à sa place la direction du monde.

Voici comment s'exprime M. Proudhon, après avoir établi que la révolution de Février n'avait eu d'autre but que de fonder la réciprocité du crédit :

« J'ose le dire, si le but que j'assigne à la révolution de Février n'était pas vrai, ce ne serait pas la philanthropie seule qui souffrirait en nous, ce serait la raison. Il faudrait croire alors que la civilisation a menti, que la philosophie et la religion ont menti, que la société est engagée dans une impasse; il faudrait dire que la raison a été donnée à l'homme pour égarer son jugement, et que le progrès dans l'humanité est une aberration de la

Providence.

« Il n'en sera point ainsi, lecteur, je vous le jure; et si la puissance secrète qui mène le monde pouvait faiblir dans ses résolutions, il y aurait assez de force dans une seule tête pour plier la destinée; si DIEU pouvait hésiter, un HOMME le remplacerait... »

Les sous-officiers de la garde nationale de Bordeaux ont invité à un banquet les sous-officiers de la garde nationale mobile et de l'armée cantonnés dans cette ville. Ce banquet a été une fête d'union, de concorde, dans laquelle ont éclaté de généreux sentiments pour l'ordre et la liberté, les plus cordiales sympathies entre ces divers représentants de la République armée. L'autorité qui avait été invitée à cette fête y a été reçue au milieu des plus respectueux hommages. Qu'il y a loin de ce banquet à ceux dont nos socialistes nous ont donné de si tristes échantillons!

D'un côté, la franche gâté, l'honnêteté des intentions, la fraternité dans le cœur; de l'autre, l'air inquiet des conspirateurs, la perversité des vues, la haine au cœur et la fraternité sur les lèvres. Quel éclatant démenti pour ces tribuns qui calomnient, avec autant d'audace que de mauvaise foi, notre brave armée, en annonçant que le socialisme lui fera bientôt oublier la discipline qui fait sa force, et l'esprit de corps qui la rend si redoutable aux ennemis de la société et à ceux de la France!

ITALIE.

Alexandrie, 20 mars 1849, 5 h. du matin.

Nous allons monter à cheval dans quelques minutes pour nous diriger vers la frontière par Tortona et Voghera. J'ignore quels plans seront adoptés par le général en chef, mais il est probable que nous masserons toutes nos forces pour attaquer Radetzky sur la ligne où il nous attend; en nous hâtant, nous arriverons avant qu'il ait pu concentrer ses troupes, ou au moins, avant qu'elles aient pu prendre position.

Un instant le vieux maréchal avait voulu marcher sur Turin directement, frapper un grand coup, et à la faveur d'une surprise, imposer au Piémont une paix honteuse. Ses lieutenants, consultés sur ce projet, l'en ont dissuadé; ils lui ont fait comprendre que si quelques étapes suffisaient pour arriver à Turin on pourrait bien ne pas en revenir aussi aisément. En outre, les nouvelles de Hongrie sont trop incertaines pour que l'on s'expose à une expédition aventureuse, et le fougueux Radetzky s'est rendu aux conseils de la prudence. Il a réuni toutes ses forces sur l'Adda: sa droite à Loddi, sa gauche à Crémone, et le centre à Pezzighetonne. La position est bien choisie; en cas de défaite les Autrichiens s'appuient sur Mantoue et Vérone, et en cas de succès ils menacent sur leurs deux ailes Alexandrie et Novarre.

Nos lignes s'étendent entre ces deux dernières places, et le mouvement qui nous porte en avant aujourd'hui s'accomplit en obliquant un peu au sud, de façon à aborder les Autrichiens de front.

Milan et les autres places sans enceinte fortifiée sont abandonnées, et nous ne ferons pas la faute d'y entrer pour perdre un temps précieux dans un triomphe facile.

Le roi a quitté, en montant à cheval, toute préoccupation; il est gai et content; ce n'est plus le monarque soucieux, c'est le soldat qui sent la poudre et qui court joyeusement au combat.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Passage du Tessin par l'armée piémontaise.

Voici les nouvelles que nous apporte un voyageur arrivé de Turin ce matin.

L'armée Piémontaise a franchi le Tessin le 20, à midi, et la nouvelle en est parvenue à Turin en quelques minutes au moyen de signaux.

Aussitôt les cloches ont sonné à toute volée, et le peuple s'est porté en foule à la cathédrale, où l'on a célébré une messe d'actions de grâces.

La joie la plus vive règne à Turin.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Turin, 20 mars.

Hier, les chambres, le ministère et les autorités ont assisté, dans la cathédrale de Saint-Jean, avec S. A. R. le lieutenant-général du Royaume, à un service solennel pour attirer les bénédictions de Dieu sur les armes italiennes.

Le courrier de Milan nous manque complètement aujourd'hui; nos dernières nouvelles de cette ville sont donc du 17 mars: à cette date, les Autrichiens quittaient Milan en prenant la porte Romaine et la route de Lodi. Le journal officiel avait publié deux proclamations: l'une, de Radetzky, annonçant qu'il allait porter la guerre sur le territoire ennemi et exhortant les habitants à s'abstenir de toute révolte, parce que, à son retour, il serait forcé de détruire la ville.

L'autre proclamation est du général Wimpffen, gouverneur militaire. Il dit que, nommé le 7 août dernier, il a depuis lors maintenu l'ordre et assuré la sécurité des personnes et des propriétés. Il annonce qu'il abandonne aussi Milan, mais qu'il laisse dans le château une garnison suffisante sous les ordres du colonel de Heyntzel.

Le château est amplement muni de fusées à la congève et de tous les éléments nécessaires pour incendier la ville au besoin.

Les Autrichiens ont évacué Como et ont mis, avant leur départ, les bateaux à vapeur dans l'impossibilité de servir.

Florence, 17 mars.

Les deux gouvernements de Rome et de Toscane ont établi à Bologne un comité de défense qui a pour mission de prendre toutes les mesures propres à protéger les deux Etats.

Le gouvernement provisoire, à bout de ressources, vient de frapper un impôt forcé sur les particuliers les plus riches, sur les capitalistes, les commerçants, les sociétés commerciales et industrielles en tout genre.

On attend dans la journée Cicervachio, qui vient, à la tête d'une députation du peuple romain, nous apporter le vote pour l'union avec notre Toscane.

La guerre se fera sans nous ou à peu près, car nous n'avons aucune force sérieuse qui soit organisée pour entrer en campagne et venir en aide au Piémont.

On a tant et tant parlé que l'on a épuisé toutes ses forces en discours, et lorsque vient le moment d'agir... néant....

Rome, 15 mars.

Un décret du gouvernement abolit aux frontières de la République romaine toutes les taxes de barrière.

Le cardinal Mezzofanti est mort hier.

Nous n'avons point de nouvelles de Naples depuis la dissolution des chambres.

Sicile.

Le paquebot *Hellespont*, parti de Palerme le 13, est arrivé hier matin dans notre port. Ce bâtiment apporte la nouvelle de la rupture définitive des négociations ouvertes entre le gouvernement provisoire de Sicile et les amiraux de France et d'Angleterre. Les Siciliens se préparent à opposer une vigoureuse résistance aux agressions des troupes de Ferdinand. Un décret portant la date du 9 mars prescrit la mobilisation d'une partie de la garde nationale pour soutenir la guerre de l'indépendance. De plus, dans la séance du 9 de la chambre des communes, une levée de tous les citoyens en état de porter les armes a été ordonnée. Des places avaient été réservées, pour cette séance, aux amiraux Baudin et Parker, ainsi qu'aux états-majors des deux flottes.

Les journaux de Palerme racontent une scène touchante qui a eu lieu dans cette ville le 7, et dans laquelle la légion française a joué le principal rôle. Les jeunes volontaires de cette légion, composée d'environ douze cents hommes, ont été passés en revue sur la place d'Italie, par leur commandant, le général Mieloslawski, avant de partir pour Messine. *La Luce*

fait le plus bel éloge de ce corps, qui, dit-elle, « marchait avec fierté sous la magnifique bannière sicilienne. » Le général Mieloslawski s'est posé devant le front de la colonne et a tenu aux Français, dans leur propre langue, un discours d'une si solennelle simplicité, que nous considérerions comme un sacrilège d'en donner la traduction. » Aussi, après avoir constaté que le général avait fixé son œil ardent sur les guerriers de l'autre côté des Alpes, *la Luce* reproduit en français les paroles qu'il a prononcées: « S'il y a quelqu'un parmi vous qui ne veut pas marcher, qu'il le dise. » Mais les jeunes volontaires ont tous répondu avec enthousiasme: « Personne! » Alors le général s'est écrié d'un ton solennel: « Prêtez serment de mourir pour la Sicile! » — « Tous! » ont crié les Français, accompagnant ce mot de gestes énergiques.

La Luce ajoute que la légion est partie au milieu des applaudissements et des vifs témoignages de sympathie d'un peuple immense. Les dames agitaient leurs mouchoirs sur le passage des jeunes volontaires. Ceux-ci ont répondu en entonnant en chœur la *Marseillaise* et le *Chant des Girondins*.

Chronique parisienne.

Indépendamment du général Fabvier, cinq autres officiers français viennent d'être autorisés par le gouvernement de la République à prendre du service dans l'armée danoise. Ces officiers appartiennent au génie et à l'artillerie.

Nous apprenons que le ministre de la guerre vient de décider qu'une partie des troupes formant la garnison de la capitale prendrait ses cantonnements en dehors de l'enceinte de Paris, à partir du 10 avril prochain.

— Le journal *le Peuple* pose aujourd'hui la question d'une manière nette et avec cette logique épouvantable, mais inflexible qui distingue si fatalement l'esprit de M. Proudhon. Il déclare que dans les élections prochaines le débat est entre le capital (c'est-à-dire la propriété, la religion et la famille) et le socialisme. Sur ce terrain, la lutte est nette et le succès décidé.

— Le comité électoral de la rue de Poitiers a déjà reçu un grand nombre d'adhésions des comités des départements. Plusieurs délégués de ces comités se sont présentés à lui, et se sont mis en rapport avec la commission centrale qui siège tous les jours. Les électeurs influents de Paris ont adhéré soit séparément, soit collectivement à cette grande réunion établie pour défendre l'ordre social. Le grand comité de l'*Union électorale* de Paris qui embrasse toute la garde nationale de Paris, marche complètement avec elle, et se dirige d'après ses idées de conciliation.

— Nous avons appris que, dans quelques départements, les autorités ont pris une mesure fort sage et très prudente contre la propagande socialiste. Elles ont fait arrêter les individus qui se livraient à cet embauchage politique. Si partout les fonctionnaires auxquels est confié le salut de la société déployaient le même zèle et employaient les mêmes moyens de répression contre les empoisonneurs de l'esprit public, les dangers auxquels la société est exposée ne seraient pas aussi grands qu'ils nous l'apparaissent aujourd'hui.

— Depuis la levée de l'interdit qui fermait le concours à l'exposition nationale des produits industriels aux ouvriers non patentés, le nombre des inscriptions augmente considérablement, il a dépassé neuf cents. Un simple soldat du 64^e de ligne est venu se faire inscrire comme exposant des fleurs artificielles.

— Les blessures du sergent Bertaud, soupçonné d'être l'auteur des profanations commises dans un cimetière, ont perdu beaucoup de leur gravité; le délire a cédé, et ce matin M. Baudens a extrait une nouvelle portion de plomb qui était restée au fond d'une plaie.

On avait administré au blessé, ainsi qu'il en avait d'ailleurs exprimé le désir, un chloroforme pour le soustraire aux souffrances de l'opération. On s'attendait à des révélations, mais l'attente a été trompée; on ne peut tirer aucune induction des paroles incohérentes prononcées pendant le sommeil provoqué.

Jusqu'à ce jour, il n'a encore été extrait que deux morceaux de plomb, bien qu'il existe cinq ouvertures bien distinctes faites par cinq projectiles différents et de volume inégal, ainsi que le témoignent ces ouvertures qui, elles-mêmes, ont des dimensions différentes.

Le sergent Bertaud était employé chez le capitai-

ne trésorier; des soldats de son régiment prétendent que ce sergent passe pour un savant profond et mystérieux, et qu'avant de venir à Paris, on le soupçonnait déjà de faire des tournées nocturnes dans les cimetières, pour approfondir certains mystères de la science.

Si ce récit est réellement vrai, il y aura lieu d'attribuer la conduite aussi odieuse qu'incompréhensible de ce sergent à un acte de monomanie toute particulière.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 20 mars.

L'Assemblée entend M. Laboulie qui, au nom de la commission, réclame, dans l'intérêt de la France et de ses libertés, la fermeture des clubs.

M. Sénard, tout en convenant des abus odieux produits par les clubs, vote pour le projet de la majorité de la commission.

M. O. Barrot, ministre de la justice, reconnaît qu'il a cru longtemps que les clubs affranchissaient la société des dangers des sociétés secrètes; il s'est trompé. (Mouvement.) Les clubs se complètent par les sociétés secrètes. (Approbation.) Il ne faut pas faire abstraction des passions humaines et de l'expérience, il faut prouver que la République peut donner autant et plus de sécurité et d'ordre que tout autre gouvernement; alors elle sera sauvée. La liberté de la presse ne peut jamais être atteinte, la Constitution la protège; mais de ce que nous prohibons quelques formes de réunion, s'ensuit-il que nous touchons à l'arche sainte, que nous violons la Constitution?

M. le ministre soutient que l'administration ne suffirait pas à exécuter la loi que présente la majorité de la commission, elle ne pourrait pas l'exécuter au milieu des populations empoisonnées par les clubs. (Interruption à gauche.) Il craint que si on ne les fermait pas, des manifestations comme celles du 17 mars et du 16 avril ne fussent la conséquence de ce maintien des clubs. (Vive interruption, agitation.) Il termine en déclarant qu'ayant un grand devoir à remplir, le gouvernement en a accepté la responsabilité, et que tout le monde, dans l'Assemblée, s'est associé à cette responsabilité. (Mouvement.) Quant à nous, dit-il, nous repoussons toute espèce de responsabilité dans la prolongation de l'existence des clubs.

Le président relit l'amendement de la minorité de la commission, dont voici le texte:

« Les clubs sont interdits.

« Ne seront pas considérées comme clubs les assemblées publiques et politiques qui ne se réuniront que pour la discussion de l'objet déterminé. »

Une violente agitation éclate dans l'Assemblée.

On demande la division. (Non, non.)

Quelques membres: Le scrutin de division

D'autres membres: Le scrutin secret. (Violent tumulte.)

Plusieurs membres montent à la tribune.

M. COMBAREL-DE-LEVAL parle avec vivacité, en s'adressant à M. le président:

— On demande l'appel nominal et le scrutin secret. Deux de MM. les secrétaires font cet appel au milieu du plus violent tumulte, des clameurs et des interpellations qui couvrent leurs voix.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé la division, par conséquent le scrutin a lieu sur le premier § de l'amendement de la minorité de la commission, qui est ainsi conçu:

Les clubs sont interdits.

L'opération du scrutin secret a lieu au milieu d'une agitation extrême. Le scrutin commence à six heures 1/2, à 7 heures 3/4. M. le président proclame le résultat suivant:

Nombre des votants :	757
Majorité	369
Boules blanches,	378
Boules noires,	389

En conséquence, l'Assemblée a adopté le premier § de l'amendement.

La séance est levée.

Présidence de M. Corbon. — Séance du 21 mars 1849.

A onze heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président, conformément à ce qui a été décidé hier par l'Assemblée, il va être procédé à un scrutin de division pour constater les noms des membres qui ne sont pas présents.

M. le président ordonne de procéder au scrutin de division.

Pendant cette opération M. le président ordonne aux huissiers de ne pas fermer les yeux en recevant les bulletins, mais de bien les ouvrir au contraire.

A midi précis le scrutin est fermé et MM. les secrétaires procèdent au dépouillement qui constate qu'il n'y a que 485 membres présents.

M. LE PRÉSIDENT: Plus de quarante membres sont arrivés depuis la fermeture du scrutin, donc l'Assemblée est en nombre. (Réclamations dans toutes les parties de la salle.)

M. LE PRÉSIDENT: Nous reprenons la discussion du deuxième paragraphe de l'article premier de la loi sur les clubs.

Voici le deuxième paragraphe présenté par la minorité de la commission:

Ne seront pas considérées comme clubs les assemblées publiques et politiques et non permanentes qui ne se réuniront que pour la discussion d'un objet déterminé.

M. Charamaule propose de rédiger ainsi le second paragraphe :

Ne seront pas considérés comme clubs, ni les banquets et autres réunions politiques, formés pour la discussion d'un objet spécial, déterminé sans périodicité ni continuité, ni les réunions électorales préparatoires.

M. Valette, présente quelques observations sur le vote qui a été émis hier, et sur ce qu'on lui propose de faire aujourd'hui.

M. CRÉMIEUX : Quant je suis venu vous dire, hier, au nom de la majorité de la commission, que la loi du ministre était inconstitutionnelle, et vous dire de rejeter la loi, elle aurait dû se borner à cela; mais elle a voulu satisfaire aux exigences de la situation, et elle vous a présenté une réglementation très sévère. Mais elle ne veut pas réglementer la violation du droit de réunion, la violation de la Constitution, aux yeux de la majorité de la commission, c'est une violation du droit d'association et de la Constitution.

Nous déclarons donc que nous ne voulons pas réglementer cette violation, et nous retirons le projet. La majorité de la commission a examiné tous les amendements présentés, et a trouvé qu'ils violaient tous la Constitution. Car il n'y a pas de milieu entre un droit, il existe ou il n'existe pas.

Et en conséquence, nous, majorité de la commission, nous vous déclarons que nous cessons désormais de prendre part à la discussion du projet. (Mouvement d'agitation dans l'Assemblée.)

M. CHARANCEY, au nom de la minorité de la commission :

Les paroles que vous venez d'entendre m'ont causé une vive surprise qui aura été partagée par un grand nombre de nos collègues. Cette attitude est inusitée dans nos habitudes parlementaires, elle est d'autant moins explicable qu'il reste à voter un paragraphe 3 qui, s'il est adopté, comme nous le proposons, donne toutes garanties au seul droit légitime, le droit de réunion qui subsistera sous toutes les formes sauf deux, dont la première, les sociétés secrètes, est déjà prohibée.

Lorsque nous venons vous dire que les clubs sont un mode de réunion hostile à la société, il faut donc que vous acceptiez nos paroles ou que vous proclamiez qu'on a violé la Constitution en interdisant les sociétés secrètes par la loi du mois de juillet.

L'orateur termine en disant que si l'Assemblée avait repoussé son amendement, la minorité de la commission, loin de désertir son poste, comme l'a fait la majorité de la commission, aurait cru de son devoir de défendre le terrain pied à pied jusqu'au dernier moment. (Très bien ! très bien !)

Le paragraphe 2 de la minorité de la commission est mis aux voix.

Plus de vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il y est procédé.

Il est procédé au dépouillement du scrutin, dont voici le résultat :

Nombre des votants,	422
Majorité absolue,	212
Pour l'adoption,	402
Contre —	20

M. LE PRÉSIDENT : L'Assemblée n'étant pas en nombre, le scrutin est annulé et M. le président annonce qu'il va être procédé à un nouveau scrutin.

Une vive agitation se manifeste dans l'Assemblée à la suite de ce résultat.

M. LUNEAU : Il est contre les habitudes parlementaires de donner le résultat du scrutin incomplet. Le nombre des boules suffit pour indiquer si l'Assemblée est en nombre, et dans ce cas il doit être procédé à un nouveau scrutin. Je demande que le second scrutin ait lieu par appel nominal; de cette façon, tous les membres présents seront tenus de se prononcer. (Appuyé! appuyé!)

Le scrutin de division par appel nominal est ordonné.

Pendant ce scrutin par appel nominal, nous apprenons que la minorité, qui avait voté hier contre l'interdiction des clubs, avait décidé qu'aujourd'hui même elle s'abstiendrait de voter sur le 2^e §. En effet, quand on a passé au scrutin de division, cette scission a éclaté, mais au sein même de cette minorité qui protestait contre cette scission. Par son abstention, quelques divisions se sont manifestées et quelques-uns des représentants qui composaient cette minorité se disposaient à prendre part au scrutin. Aussitôt leurs collègues ont résolu de protester devant le pays contre ceux qui abandonneraient la bonne cause, à ce qu'ils disaient, et provisoirement on s'est retiré dans l'ancienne salle des séances, où MM. Crémieux, Sénard, Lagarde et Goudchaux ont parlé pour annoncer qu'il fallait faire aussitôt un appel au pays. Il a été aussi question d'adresser des démissions en masse.

MM. Cavaignac et de Lamoricière assistaient à cette séance où M. Crémieux a été, dit-on, très éloquent.

A deux heures et demie, cette agitation s'est un peu calmée.

MM. Crémieux, Pascal, Duprat et quelques autres membres se sont retirés dans un bureau pour y rédiger une protestation contre l'Assemblée et un acte d'accusa-

tion contre le ministère, basée sur une violation formelle de la Constitution.

Par suite de cet incident il est procédé quatre fois au réappel, et ce n'est qu'après le dernier qu'il est procédé au dépouillement du scrutin. Plus de deux heures sont employées dans ces opérations diverses. Une personne qui vient du dehors nous annonce que des troupes nombreuses circulent dans la ville.

Voici le résultat du scrutin de division :

Nombre des votants,	614
Majorité absolue,	308
Pour l'adoption,	464
Contre,	150

L'Assemblée adopte le second paragraphe.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble de l'article 1^{er}.

Les huissiers se dirigent avec les urnes vers les divers bancs de l'Assemblée.

Les membres de l'extrême gauche déclarent tout haut ne pas vouloir voter; et leurs voisins de la gauche semblent aussi disposés à en faire autant.

Cependant, à la fin du scrutin, nous voyons plusieurs membres des deux gauches quitter leurs bancs et venir déposer leurs bulletins dans les urnes déposées à la tribune.

Sur un signe de M. Crémieux, beaucoup imitent bientôt cet exemple. Mais d'autres, parmi lesquels nous remarquons MM. Ledru-Rollin et Pyat s'obstinent.

M. F. Pyat répond à M. Gent, qui le presse de prendre part au scrutin :

« Non. Vous avez voulu mettre le ministère en accusation, le ministère n'avait pas le droit de présenter la loi, vous n'aviez pas le droit de la discuter, et moi je ne me reconnais pas le droit de la voter. »

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	707
Majorité absolue,	354
Pour l'adoption,	404
Contre,	303

L'Assemblée a adopté l'ensemble de l'article 1^{er}.

M. DUCOUX : Citoyens représentants, je vous demande la permission de suspendre un instant votre délibération pour écouter une communication dont vous comprendrez l'importance. Pendant que vous accordez au ministère les moyens de combattre les doctrines anti-sociales, on travaille à détruire la République. Il existe en ce moment à Paris un comité électoral qui a son siège dans le faubourg Saint-Honoré, qui ne doit pas avoir échappé à la surveillance du gouvernement. Quelques fragments des circulaires de ce comité vous en feront connaître l'esprit. En voici un passage : Ne laissez périliter aucun de vos droits. — Suffrage universel. — Empire électif et décennal.

Je n'ajoute rien à cette citation qui se passe de commentaires. (Murmures.)

M. O. BARROT : En réponse à la communication qui vient d'être faite peut-être contre toute convenance, je dirai que le gouvernement fera son devoir et qu'il saura réprimer toute provocation au renversement de la Constitution, de quelque côté qu'elle vienne. (Murmures à gauche.)

Maintenant, que l'Assemblée me permette une observation : Si vous admettez qu'on puisse venir ici jeter au milieu d'une discussion des interpellations sur les questions les plus brûlantes, il n'y a plus d'ordre dans les délibérations et la dignité de l'Assemblée elle-même court le risque de se voir compromise. Après cette observation, je dirai que le gouvernement fera son devoir. (Très bien.)

M. DUCOUX : Je ne viens pas rentrer dans la discussion, mais M. le Ministre a fait entendre un mot que je dois relever. Il a parlé de convenance; je lui dirai que je me crois meilleur juge que qui que ce soit de ma dignité, et qu'avant la question de convenance je mets la question de conscience.

La délibération sur les clubs est reprise.

M. V. Lefranc a la parole.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

M. le maréchal Bugeaud est arrivé à Grenoble mardi dernier. Il s'est dérobé aux honneurs officiels, en revanche il a été l'objet d'une réception qui ressemble à un triomphe. Toute la population de la ville et des environs est venue saluer de ses acclamations le colonel Bugeaud de 1815 qui, à la tête de 1,700 hommes, dix jours après Waterloo, défait près de Grenoble une colonne de 8,500 Autrichiens, et coucha 2,000 morts sur ce champ de bataille, dernier triomphe de nos armes contre l'ennemi envahissant nos frontières. Rien ne saurait dépeindre l'animation et l'enthousiasme avec lesquels la population entière l'a accueilli.

Il a reçu à la préfecture une députation de la ville. Le maire qui marchait en tête, a fait sentir au maréchal, dans un discours remarquable, tout le dévouement sur lequel il pourrait compter à l'occasion de la part de ses administrés. Nous sommes fâchés de ne pouvoir reproduire aujourd'hui la belle réponse du maréchal; mais nos lecteurs n'y perdront rien pour attendre.

— Un amateur avait fait le pari de franchir la distance de Lyon à Bourgoin, en une heure trente-cinq minutes avec un cabriolet attelé d'un cheval corse. On sait que la distance est de trente-six kilomètres, c'est-à-dire neuf lieues. Il a gagné le pari. La vitesse de la voiture était de près de six lieues à l'heure, comme on le voit. Il était temps pour lui d'arriver, car les ressorts de la voiture étaient brisés et les roues presque complètement brûlées.

— Mardi, le commissaire de police de la Croix-Rousse a arrêté deux chasseurs de Vincennes qui vendaient des cartouches et des capsules à des hommes qui se trouvaient dans un café de la Grand-Place. Les deux soldats ont été remis aux mains de l'autorité militaire.

— Le bruit court, à Genève, que M. Rilliet-Constant, colonel fédéral de la confédération helvétique, a refusé le portefeuille de la guerre que lui offrait le gouvernement de la République romaine. M. Rilliet-Constant qui a ses fils au service de Naples ne saurait accepter un poste où il devrait débiter en organisant la guerre contre ses enfants.

— Nous recevons de Bourgoin (Isère), la communication suivante :

« M. le maréchal Bugeaud appelé à Bourgoin par les sympathies de la population et par de vieilles confraternités militaires, toujours chères à des cœurs comme le sien, a bien voulu passer dans notre ville la journée du 19 mars courant.

« Dès le matin, tout le bataillon de la garde nationale, ainsi que les compagnies formées par la commune de Jailleu, se sont portés à sa rencontre. Aussitôt que la chaise de poste a paru escortée d'un piquet du 8^e hussards, de vives acclamations ont éclaté parmi la foule et dans tous les rangs de la milice citoyenne.

« Le maréchal a mis pied à terre, et, après avoir serré dans ses bras avec une touchante cordialité le brave commandant du bataillon, un de ses vieux amis et son ancien compagnon d'armes, il a passé la revue de la garde nationale, suivi par tout le corps du 8^e hussards, en forme d'état-major.

« Rentré dans l'appartement qui lui avait été préparé, le maréchal a reçu le conseil municipal, les membres du tribunal, les fonctionnaires publics, les officiers de la garde nationale, etc, etc.

« Après un déjeuner qui lui était offert par le colonel du 8^e hussards, il a bien voulu visiter un des plus beaux établissements industriels de Bourgoin, la fabrique d'impressions sur étoffes de soie de MM. Perregaux et Lecomte. Durant le cours de cette intéressante visite, il a trouvé moyen d'exprimer plusieurs fois, en présence des ouvriers, ses vives sympathies et sa sollicitude pour les travailleurs honnêtes et intelligents qui, sachant résister à des théories pompeusement absurdes, à de mensongères promesses, et comprenant bien que leurs intérêts sont intimement liés à ceux de leurs patrons, trouvent dans un labeur calme et constant, le moyen le plus honorable comme le plus sûr de soutenir leur famille et d'améliorer progressivement leur position matérielle.

« Vers 6 heures, un dîner offert sous les auspices de la municipalité, a réuni autour de l'illustre guerrier l'élite de la population, au nombre d'environ soixante convives. (C'est tout ce que la salle trop exigüe pouvait en contenir.)

« La cordialité et une bienveillance expansive ont présidé à ce repas. Au dessert, le maire, en portant la santé du maréchal Bugeaud, a parfaitement résumé dans quelques courtes paroles les sentiments dont chacun des assistants était animé. Le maréchal s'est empressé de répondre à ce toast avec sa franchise et sa bonhomie habituelles; il a remercié vivement la population et la municipalité de Bourgoin de l'accueil sympathique qui lui était fait; il a rappelé, par une allusion délicate, les vieilles amitiés au milieu desquelles il était heureux de se retrouver; enfin, effleurant très sommairement le terrain politique, il a adjuré avec une mâle énergie tous les bons citoyens, tous les vrais patriotes de s'unir, de se rallier avec une force inébranlable, autour des principes tutélaires qui forment la base éternelle et l'élément vital de la société. Des applaudissements et des bravos prolongés ont accompagné ses paroles.

« En résumé, cette journée qui laissera à Bourgoin de précieux et durables souvenirs, a été excellente comme effet moral. Elle a puissamment réveillé dans notre population les sentiments d'ordre, d'union, de concorde et de ferme patriotisme, dont le nom de l'illustre maréchal est aujourd'hui le plus glorieux symbole. »

G. M.

Haute-Cour de Justice.

Présidence de M. BÉRENGER, conseiller à la cour de cassation.

AFFAIRE DU 15 MAI.

Le témoin Biard, caporal de la garde nationale, était de garde à l'Assemblée le 15 mai. Il a cru voir le général Courtais aider des individus à escalader.

Rieblinck était également de garde dans la cour principale de l'Assemblée du côté de la rue de Bourgogne; il refusait de laisser monter les envahisseurs sur le mur, un d'eux lui dit: Pourquoi refusez-vous cela, votre général en fait bien monter?

M^e Bethmont: Le témoin n'a pas dit cela dans sa première déposition. Du reste, nous relèverons les contradictions plus tard.

Matthieu, blanchisseur, dépose dans le même sens; il a vu le général donner la main à un envahisseur.

M. Barjaud, ancien notaire, ex-aide de camp du général de Courtais. — Vers onze heures nous partimes de l'état-major, notre escorte nous fit attendre un peu; à la hauteur de la rue du Dauphin, le général donna l'ordre à un officier d'aller reconnaître sur les boulevards la manifestation; je le vis revenir au galop vers la rue Castiglione; selon lui, il n'y avait que 15,000 hommes au plus, et ils étaient à la hauteur de la rue de la Paix, ce qui étonna fort M. de Courtais. Grâce à mon bon cheval, je me fis faire place à travers la foule, et je fus bientôt à l'Assemblée. Je demandai au président ce qu'il fallait faire; il me dit qu'il avait envie de mettre son chapeau, et il prit un papier sur lequel il écrivit de battre le rappel, en me recommandant de le cacher: Cachez cela, car on nous observe. Et, en effet, on me poursuivit en disant: Il emporte un ordre. Je me mis en garde, et je passai grâce à mon sang-froid.

Hutteau d'Origny, ancien officier de cavalerie, capitaine d'état-major de la garde nationale. — A une heure je fus envoyé à l'Assemblée, par M. Saisset, pour savoir ce qui se passait. Je revins au bout d'une demi-heure apprendre l'envahissement. L'ordre me fut donné de retourner auprès du général qui, en me voyant, me donna un ordre pour qu'on ne fasse pas battre le rappel. J'entendis ces deux mots: Deux heures de pillage, de la bouche d'un homme qui était à la droite du président. M. Grégoire l'a entendu, il l'a dit devant M. Thénon, hier, à Bourges.

M. le procureur-général. — C'est le témoin qui n'a pas voulu déposer.

On rappelle M. Thénon qui déclare qu'il l'a entendu dire à M. Grégoire hier.

D. Savez-vous quelque chose de plus?

R. J'ai entendu dire à M. de Juvisy, le neveu de M. de Courtais, dire en parlant de Louis Blanc qui était là: Voilà le seul homme qui peut nous sauver de l'anarchie.

L'accusé Barbès. — Je demanderai au témoin si c'est la première fois qu'il dépose relativement aux 2 heures de pillage?

R. Oui, je n'ai jamais été interrogé sur ce point.

L'accusé Barbès. — C'était près du président qu'on a dit cela; alors le président a dû l'entendre, et cependant il n'a rien entendu.

M. le président. — Quelle importance attachez-vous à cela? Pouvez-vous répondre de tous ceux qui étaient-là?

Barbès. — Ce n'est pas la question; je veux prouver la mauvaise foi de ceux qui ont inséré cela au *Moniteur*, du reste, l'accusation a imprimé cette phrase partout.

On rappelle M. Cruvelhier, qui déclare qu'il a entendu une voix crier: Deux heures de pillage, sur le côté droit.

L'accusé Barbès. — Serait-ce par lui-même que la phrase a été insérée au *Moniteur*?

R. C'est par moi-même. (Mouvement.)

L'accusé Barbès. — C'est très bien!

Le témoin. — C'est le président Buchez qui me chargea de rétablir les faits au *Moniteur*; je parlai de ce fait au président et à plusieurs personnes, car je ne voulais pas avoir seul la responsabilité; aussi je ne l'ai fait qu'après en avoir parlé.

James de Montry, représentant du peuple. — Raspail monta à la tribune; un représentant protesta, mais de toutes parts on s'écria: Taisez-vous, imprudent. Blanqui lui succéda. Puis Louis Blanc fut invité à parler par plusieurs voix. Il fut porté en triomphe.

Enfin, Barbès monta à la tribune, et Hubert prononça la dissolution.

Je restai des derniers avec mon ami Signart, quand nous entendîmes battre la charge.

D. Vous avez entendu Blanqui; n'avez-vous pas dit que ce discours était de nature à exciter la haine des pauvres contre les riches?

R. J'ai pu le dire étant sous l'empire de préventions qui ont disparu.

Raspail. — Les personnes qui ont interpellé le représentant d'Adelsward étaient des représentants?

R. Sans doute.

Barbès. — N'est-ce pas moi qui ai prononcé cette phrase: Je vous félicite d'avoir reconquis votre droit de pétition, attribuée à tort à Louis Blanc?

R. Je m'étais trompé.

Ginoux, sous-chef de l'administration des domaines.

— Je faisais alors partie de la 10^e légion; nous fûmes commandés assez tard, on ne nous donna pas de cartouches, il n'y eut qu'un cri, c'est que nous étions trahis, car nous arrivions trop tard, il fallait traverser la foule et retirer nos baïonnettes. On disait que c'était le général de Courtais qui en avait donné l'ordre.

C'est moi qui, plus tard, voyant que le traitre était M. de Courtais, l'ai dégradé.

M. de Courtais, avec force. — Je suis bien aise de connaître le misérable...

M. le procureur général. — C'est une insulte pour le témoin.

M. de Courtais. — Je suis un vieux soldat.

M. le président. — Rétractez-vous cette parole?

M. de Courtais. — Je ne rétracte que ce qui peut entraver les débats.

M. le président. — Retirez-vous cette expression?

M. de Courtais. — Je retire tout ce qui a pu offenser la dignité de la cour.

M. le procureur général. — Vous avez entendu le général dire à la garde nationale de se retirer?

Le témoin. — Je suis souvent descendu dans ma conscience depuis que j'ai fait cette déposition, je ne l'ai jamais trouvée plus tranquille qu'en ce moment.

M. l'avocat général de Royer. — Cette parole du général n'a-t-elle pas été dite lorsque déjà une manifestation avait été faite contre le général?

Le témoin. — Il n'y eut pas une protestation contre l'acte auquel je me livrai. Seulement un élève de St-Cyr me dit avec le ton de la prière: « Ne montrez pas ainsi comme un trophée cette épulette; c'est celle d'un militaire. »

Barbès. — Vous voyez bien qu'il y a là une sorte de provocation.

L'accusé de Courtais. — Comment aurais-je pu dire à la garde nationale de se retirer, la garde nationale mobile n'avait pas crié: au traitre?

Le témoin. — Cela est si peu exact que les gardes mobiles se sont emparés des morceaux d'épulette et s'en sont décorés! (Mouvement.)

M. Fitzjames, propriétaire. — Je connais M. Raspail. Un souvenir de reconnaissance pour les soins qu'il a rendus à mon frère m'attache à lui; je ne puis l'oublier quoiqu'il soit accusé.

Je connais M. Courtais. Le 15 mai j'étais de garde, nous ne reçûmes d'ordres qu'à midi et demi. La manifestation clubiste avait pris les devants; nous reculâmes et traversâmes le pont des Invalides pour revenir devant l'Assemblée. C'est là que nous demeurâmes 4 heures sous la main du pouvoir sans recevoir d'ordres. Nous crûmes à la trahison et entrâmes sous cette impression à l'Assemblée nationale. Le tumulte était extrême. M. Duclerc était au fauteuil. Nous aperçûmes le général de Courtais. Un cri: A bas le traitre! fut poussé; on se jeta sur lui. Il voulait parler; j'entendis ces paroles: « L'Assemblée nationale ne peut délibérer en présence de la garde nationale armée. Votre chef vous ordonne de vous retirer. »

Je ne trouvai pas ces paroles coupables, mais inopportunes. On se jeta sur le général qui se retira, puis revint se livrer bravement.

M. de Courtais. — Le témoin ne parle pas de deux coups de baïonnette qu'il a reçus pour me sauver la vie.

Le témoin. — Général, je n'ai fait que mon devoir.

Saisset, ancien officier de cavalerie, aujourd'hui négociant. — Je demande la parole. Il s'est passé dans l'audience du 14 des faits graves. Je suis père de famille; pour moi et mes enfants, il faut que la vérité soit connue. On a dit que j'étais placé comme espion auprès de M. Courtais. Je ne connaissais pas M. Caussidière; je ne comprends pas comment un représentant du peuple a pu avancer de pareils faits, sans apporter des preuves à l'appui. J'ai demandé à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre M. Degousée. Elle ne m'a pas été accordée; j'attendrai deux mois.

M. le président. — Vous comprenez que ce n'est pas ici le lieu d'un pareil débat.

D. Avez-vous envoyé au général Courtais, le 15 mai, une lettre qui lui était adressée et ne lui est pas parvenue?

R. Je n'ai pas souvenir de ce fait, j'ai donné les lettres à Guinard, sous les ordres de qui j'étais.

M. le président. — Le contenu de cette lettre était d'une grande importance.

M. Saisset. — On n'en connaissait pas le contenu.

M. de Courtais. — C'était une lettre de service; vous avez dû l'ouvrir?

M. Saisset. — Cette lettre n'est pas inscrite sur mes registres, je l'aurai donnée à Guinard de suite, qui n'y aura pas attaché d'importance.

D. Pourquoi, à 11 heures, avez-vous écrit spontanément? à 4 heures, vous n'avez donc pas reçu la lettre du matin?

M. Saisset. — J'ai fait mon devoir, je n'ai rien demandé, je ne veux que le repos et la tranquillité.

M. Saisset. — Le général est sur le banc des accusés. Je ne puis.

M. Courtais. — Dites, dites, je vous prie.

Le témoin. — Eh bien! il n'y avait pas assez d'ordre, du reste toutes les mesures avaient été prises (rumeurs). On passe à l'audition des témoins concernant Villain.

Villain. — Je proteste toujours contre la juridiction de la haute-cour, je ne me défends pas, je m'explique.

M. le procureur général fait représenter le plan, un moule à balles et des médailles d'affiliés qui ont été saisis chez Villain.

L'accusé Villain. — Il y a bien autre chose, mais c'est en lieu de sûreté; j'étais sur mes gardes, voyez-vous.

Lecture est donnée du règlement du club des Droits de l'homme dont la déclaration de Robespierre était la charte.

M. le procureur général. — Quels étaient les hommes sortis le matin avec les médailles?

R. Ils n'ont pas dû sortir ensemble, mais ils mettaient leurs médailles pour se reconnaître.

Je n'ai qu'à me louer de M. Montfaucon qui m'a montré les richesses du bâtiment, m'engageant à les défendre.

Le témoin. — Le fait est exact.

M^e Rivière. — Je rappelle ce qu'a dit, au sujet de Villain, M. Lamartine.

La séance est levée à 6 heures.

Mouvement de troupes en Russie.

Les renseignements qu'on va lire ont de la gravité.

On lit dans la *Gazette de Cologne*:

Tous les régiments sont mis sur le pied de guerre depuis le 1^{er} mars, et chaque régiment est approvisionné de pièces d'équipement. Tous ceux qui, capables de porter les armes, ont déjà obtenu leur congé, sont rappelés, et on lève la landsturm; cette dernière occuperait les frontières dans le cas où les troupes régulières devraient quitter le pays.

La masse principale de ces troupes se concentre au sud du royaume de Pologne, entre Lublin et Sandomir, tandis qu'un corps d'armée se réunit aux environs de Kowno; ce dernier prend là une position contre la Prusse, et pourrait se rattacher à la question danoise. Des voyageurs rapportent que le plus profond mystère couvre jusqu'ici l'objet de ces armements.

D'un autre côté, on écrit de Posen, le 11, à la *Gazette allemande*:

On nous annonce, en date de Kalisch le 9, que la reprise des hostilités avec le Danemark se-a le signal de l'offensive de la part de la Russie. Une grande agitation règne le long des frontières. On fonde partout des boulangeries pour les troupes, et les autorités font des achats de grains considérables.

On travaille à Kirehdorf, non loin de Kalisch, à un camp, où les troupes en campagne arriveront d'un jour à l'autre. L'avoine se paie déjà plus chère, et l'on en vend beaucoup. Près de Bloszki se trouve un régiment entier de Cosaques, près de Tuliczkowo, sur la frontière du grand-duché, un parc d'artillerie complet. On exerce les troupes nuit et jour.

Cracovie fixe en ce moment aussi notre attention. Une lettre de cette ville, du 7 mars, parle de l'excitation qui continue à y régner dans la population.

Avis. — Les personnes qui pourront désigner les individus ayant droit à la succession d'un sieur Michel-Auguste-Phocion Fournel, décédé à St-Thomas, sont invités à se rendre immédiatement au bureau central de police, à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de fournir les renseignements demandés par M. le ministre de la justice.

Nouvelles étrangères.

— On lit dans le *Globe*:

« Les troupes de la garnison de la Haye ont été rassemblées sur le terrain de parade, et elles ont prêté serment de fidélité au prince d'Orange sous le titre du roi Guillaume III. La ville de la Haye était parfaitement tranquille et l'on ne redoutait aucun désordre populaire. »

Procès de Bourges.

A partir de jeudi prochain, 22 mars, une association de typographes donnera, de la manière la plus exacte et la plus complète, le compte-rendu du procès des accusés du 15 mai.

Un sténographe spécial enverra quotidiennement à l'association le relevé fidèle de chaque séance.

Cet ouvrage qui formera un gros volume, avec couverture imprimée, sera publié par livraisons, de 16 pages grand in-8° chacune.

Il paraîtra 6 livraisons par semaine.

Le prix de la livraison est de 10 centimes.

Il sera en outre, à la fin de l'ouvrage, distribué à chaque souscripteur les portraits de tous les accusés du 15 mai.

On souscrit chez M. Clément, distributeur de journaux, rue François-Dauphin, 2.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.